



**APPEL A CONSULTATION
POUR LA CONCEPTION ET L'AMENAGEMENT DES STANDS DES ENTREPRISES
ET DE L'ESPACE INSTITUTIONNEL ÎLE-DE-FRANCE AU :**

**SIAL 2016, du 16 au 20 octobre 2016
SIRHA 2017, du 21 au 25 janvier 2017**

Porteur du projet

CERVIA Paris Île-de-France
43 Boulevard Hausmann
75009 Paris

En charge du projet : Claire GUIGNARD – Chargée de mission Événementiel et Marketing –
01 55 34 37 02 – claire.guignard@cervia.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS : 13 juin 2016

Chapitre 1 : CONTEXTE

A/ Le CERVIA Paris Île-de-France

Le CERVIA Paris Île-de-France est un organisme associé au conseil régional d'Île-de-France dédié au soutien, à l'accompagnement et au développement économique des entreprises agricoles et alimentaires franciliennes ainsi qu'à la valorisation des métiers, des filières et des territoires.

Trois missions principales :

- Développer une image alimentaire et agricole pour l'Île-de-France,
- Accompagner les filières et les entreprises,
- Être l'organisme ressource, expert et facilitateur auprès de ses publics.

Le rôle du CERVIA Paris Île-de-France dans la démarche collective, le label, la marque :

- Porteur du projet, fédérateur des entreprises, initiateur de la communication,
- Validation et acceptation des entreprises adhérentes et des produits par des commissions d'agrément externes composées par des professionnels.

Dans le cadre de ses missions, le CERVIA Paris Île-de-France organise l'espace collectif régional sur différents salons comme le Salon International de l'Agriculture, le SIAL ou encore le SIRHA pour le compte de la région Île-de-France. Cette participation s'inscrit dans le cadre d'un programme annuel de promotion des productions et des produits régionaux.

B/ La démarche collective régionale



Les enjeux de la démarche d'identification régionale menée par le CERVIA Paris Île-de-France depuis 2011 consistent à :

- Maintenir les terres agricoles,
- Faire émerger l'offre alimentaire d'Île-de-France,
- Rendre l'offre plus visible auprès des consommateurs et de l'ensemble des professionnels de la filière,
- Favoriser le développement économique des entreprises du secteur.

Les chartes d'engagement des professionnels de l'agriculture et de l'alimentaire en Île-de-France fédèrent les entreprises autour d'une démarche de progrès. Articulées sur trois grands pôles de

valeurs – patrimoine, préservation de l’environnement, dynamisme sociétal et emploi - elles posent les jalons d’une démarche collective dynamique et ambitieuse. Si chacun a sa propre stratégie de développement et de visibilité face à ses clients, la mutualisation des compétences couplée à l’expertise d’un centre expert tel que le CERVIA Paris Île-de-France, permet de différencier davantage l’offre locale. Il s’agit là d’un exercice qui s’inspire des démarches de chaque adhérent, de leur savoir-faire, de leur rayonnement et de leur volonté de se développer. L’objectif ? Donner accès aux consommateurs aux fruits du travail de ces professionnels passionnés et révéler le territoire agricole et alimentaire.

C/ Signatures Mangeons Local en Île-de-France

La démarche Mangeons Local est déclinée en 4 signatures représentant toutes les familles de métiers et permettant de donner de la visibilité à l’ensemble des acteurs alimentaires en Île-de-France.



dédié aux distributeurs et aux points de vente



dédié aux restaurateurs de cuisine de rue, aux food trucks, comptoirs et comptoirs concepts.



dédié aux professionnels tels que les agriculteurs, les artisans, les PME.



dédié aux restaurateurs traditionnels.

D/ Communication à l’export

Une communication axée sur l’international a été mise en place en 2014 afin de toucher le public étranger d’un salon comme le SIAL. La communication 2016 sera retravaillée mais sera dans la continuité.



E/ Objectifs de participation aux salons

Salons Professionnels :

- Communiquer autour de la démarche collective régionale,
- Accompagner les entreprises dans leur développement commercial et leur assurer une meilleure visibilité en tant que professionnels de l'alimentaire en Île-de-France,
- Accueillir et informer les acheteurs potentiels sur le salon (GMS, RHF, grossistes, négoce,) et les entreprises souhaitant adhérer à la démarche régionale,
- Valoriser et communiquer autour des lauréats du Concours Régional de l'innovation alimentaire 2016 (SIAL),
- Donner de la visibilité au label de restauration Mangeons Local en Île-de-France - Des Produits d'Ici Cuisinés Ici (SIRHA),
- Recevoir les partenaires, VIP et journalistes.

Chapitre 2 : MISSIONS DU PRESTATAIRE DANS LE CADRE DE L'APPEL A CONSULTATION

A/ Travail du prestataire :

Conception et aménagement de l'espace régional Île-de-France (stands d'entreprises et stand institutionnel) sur les salons professionnels 2016 et 2017 auxquels participera le Cervia Paris Île-de-France.

- » SIAL 2016, du 16 au 20 octobre 2016
- » SIRHA 2017, du 21 au 25 janvier 2017

B/ La réponse au présent Appel à Consultation

Celle-ci devra comprendre pour chaque salon:

- » Une recommandation comprenant un descriptif de la conception de l'événement et de l'aménagement des lieux (stand institutionnel, stands de ventes, signalétique et animations),
- » Un rétro planning,
- » Le descriptif de l'équipe dédiée et une plaquette de présentation de l'agence avec des références (clients et réalisations)
- » Un devis détaillé complet poste par poste (trame en annexe),
- » Un plan et une vue 3D pour chaque type de stand,
- » Une maquette des enseignes et de la signalétique haute

C/ Critères de jugement des offres

La proposition du prestataire sera jugée au regard des critères suivants, énoncés par ordre de priorité décroissante :

- De la bonne compréhension et du respect des impératifs techniques décrits dans le présent appel à consultation, notamment en terme d'aménagement et de signalétique,
- De la mise en place d'une démarche de Développement Durable dans les aménagements mis en place et leur réutilisation
- De la pertinence et l'originalité de la décoration proposée sur le stand institutionnel et les stands entreprises,
- Des moyens mis en œuvre pour le suivi sur place de l'ensemble de la prestation, avant et pendant le salon,
- Du prix de la proposition, les budgets maximum étant de :
 - » Pour le stand institutionnel: 250€/m²
 - » Pour les stands entreprises : 150€/m²

Ces tarifs incluent la conception du stand, la logistique et l'aménagement du stand. Ils n'incluent pas l'électricité, l'eau et la location de mobilier.

Chapitre 3 : SIAL

A/ Généralités

La participation de la région Île-de-France au SIAL se décompose comme suit :

- Un stand institutionnel de 50m², à réaliser en structure traditionnelle. Cet espace comprend un espace d'accueil, un espace pour la valorisation des lauréats du Concours Régional de l'Innovation Alimentaire, un espace de dégustation et un espace VIP qui devra permettre à notre partenaire sponsor du concours de l'innovation, le Crédit Mutuel, d'être mis en avant

- Des îlots de stands d'entreprises adhérentes à la démarche collective éclatés dans les différents halls du Salon et couvrant une surface totale d'environ 190 m² à réaliser en modulaire.

B/ Thématique générale sur le Salon

En 2016, comme en 2014, la communication de l'Île-de-France sur les salons professionnels, au travers du CERVIA Paris Île-de-France, sera axée autour l'excellence et de l'innovation alimentaire. A ce titre, elle mettra en avant son Concours Régional de l'Innovation et sa démarche collective régionale.

L'esprit du stand doit refléter les valeurs qui caractérisent cette démarche régionale :

- Patrimoine alimentaire régional (patrimoine, savoir-faire) ;
- Environnement, naturalité, développement durable ;
- Innovation, modernité, excellence, emplois.

C/ Espace Institutionnel

1. Généralités

Le stand institutionnel doit être ouvert au maximum pour inciter les visiteurs à entrer sur le stand. Il doit permettre une bonne compréhension de la thématique abordée que ce soit à travers l'habillage du stand ou la signalétique haute.

Le prestataire devra habilement faire cohabiter sur le stand institutionnel un espace Concours et un concept de stand autour de la démarche régionale et de ses valeurs. La signalétique haute reprendra la charte graphique défini par la région pour les salons professionnels (à date Paris Region). Pour rappel, la signalétique haute doit être la plus visible possible et doit faire l'objet d'une attention particulière.

D'une surface de 50m² environ, cet espace sert à la fois de lieu d'inauguration, d'échanges avec les professionnels, de lieu d'accueil et d'information pour les visiteurs. Il permet également de valoriser l'innovation au travers de la 5^{ème} édition du concours régional en mettant en avant ses lauréats. Il doit aussi permettre l'accueil de manière plus intime de VIP et réserver un espace à notre partenaire/sponsor, le Crédit Mutuel, d'environ 10 m².

Le prestataire réalisera un plan volume de ce stand ainsi qu'un plan au sol permettant de visualiser la disposition des différents espaces.

2. Structure

Le stand se décompose en plusieurs parties

- » Un espace accueil / information
- » Un espace vitrine
- » Un espace de valorisation pour les lauréats du Concours régional de l'innovation alimentaire
- » Un VIP / espace partenaire Crédit Mutuel

a) Un espace accueil / information :

Cet espace matérialisé par une banque / comptoir est un lieu d'échange et d'information. Il permet aux visiteurs de se documenter sur la démarche régionale et le CERVIA Paris Île-de-France et permet d'enregistrer les contacts durant la journée. Le prestataire se chargera donc de réaliser une banque/comptoir en structure traditionnelle avec des étagères de rangement. Cette banque sera ensuite conservée afin d'être réutilisée sur le salon SIRHA ou autres événements. Idéalement, le prestataire prévoira un espace pour recevoir deux mange debout (location Cervia) en sus de l'espace lauréat.

b) Un espace vitrine :

Le prestataire inclura dans sa proposition une vitrine permettant au Cervia d'exposer les produits des 20 exposants présents sur les pavillons franciliens.

c) L'espace de valorisation du Concours Régional de l'innovation alimentaire 2016 :

Cet espace est entièrement dédié aux entreprises lauréates du concours régional de l'innovation alimentaire. Il est ouvert et doit s'intégrer dans l'agencement global du stand. Sa superficie fait environ 6 à 10m². Cet espace bénéficie d'une signalétique et d'une communication dédiée.

Les 4 lauréats doivent pouvoir bénéficier de leur propre espace pour présenter leur produit et recevoir les visiteurs. Ils doivent également pouvoir stocker de manière fermée leur documentation et échantillons. Le prestataire fera des propositions d'agencement et de décoration.

Une vitrine pour les 12 autres produits finalistes du Concours doit également être intégrée.

d) Un espace VIP/ Crédit Mutuel:

Cet espace permet au Cervia de recevoir ses partenaires extérieurs. Le mobilier loué par le Cervia comprend entre 3 ensembles une table + 3 chaises. Un rangement pour vêtements et documentation est à prévoir par le prestataire. Il est également équipé d'un frigo et d'une machine à café (location Cervia). Le prestataire prévoira les arrivées électriques pour ceux-ci.

L'espace VIP accueille également le partenaire du Cervia, le Crédit Mutuel. Une signalétique est à prévoir (voir ci-après).

3. Signalétique de l'espace institutionnel

a) Habillage du stand institutionnel

Le stand institutionnel doit véhiculer une image forte. Il est le point d'ancrage de la Région, de la démarche régionale. La signalétique doit donc être particulièrement travaillée et donner une image dynamique. Cette signalétique doit se retrouver sur l'intégralité du stand :

- » Sur l'espace accueil ;
- » Sur l'espace d'exposition.

A ce titre, le prestataire travaillera la signalétique en utilisant le visuel « Great Sense of Taste » présenté précédemment.

Tout habillage fera l'objet d'un BAT signé par le CERVIA Paris Ile de-France.

b) Signalétique haute

La signalétique haute doit reprendre le logo défini par la Région Île-de-France – à date le logo Paris Région. Cette signalétique doit impérativement couvrir l'ensemble du stand institutionnel et doit se trouver à la hauteur maximale autorisée de **5m**. Elle doit être facilement repérable par le visiteur. Le prestataire proposera des épreuves graphiques.

c) Espace valorisation du Concours Régional de l'Innovation 2016

L'espace du Concours régional de l'Innovation alimentaire dispose d'une signalétique propre. A ce titre, il est demandé au prestataire de réaliser la signalétique de cet espace en suivant la charte graphique du Concours.

Le prestataire fournira au CERVIA Paris Île-de-France, les BAT de cette signalétique pour validation.

d) Espace VIP / Crédit Mutuel.

L'espace VIP doit être dans la continuité du reste du stand. Notre partenaire Crédit Mutuel doit être visible dans une partie de notre espace VIP. A ce titre le prestataire proposera une signalétique.

Une réserve attenante et fermant à clé doit être installée. Elle doit être équipée d'étagères, de patères, d'un plan de travail, un frigo (commandé par le Cervia) et d'un évier (commandé par le Cervia). Cette réserve pourra également accueillir les compteurs électriques ; un coffrage de ces compteurs devra être prévu.

D/ Stands entreprises

1. Généralités

Pour le SIAL, les stands entreprises sont environ au nombre de 18 et sont répartis en plusieurs îlots dans les différents halls du Parc des expositions de Paris Nord Villepinte suivant leurs demandes. Chaque stand fait une superficie minimum de 9m² et varie par tranche de 3m² (12, 15, 18, 21m²).

Les halls dans lesquels les entreprises étaient présentes en 2014 étaient les suivants :

- » 18 m² en Produits Laitiers
- » 42 m² en Epicerie Fine
- » 64 m² en Produits Traiteur
- » 63 m² en Régions de France rattachés au stand institutionnel

2. Structure

Le Cervia Paris Île-de-France propose aux entreprises exposantes un stand équipé de 9m² minimum. L'exposant a la possibilité de prendre la surface qu'il souhaite. Une double dotation lui est fournie en

mobilier à partir de 15m². L'exposant a la possibilité d'agrémenter son stand avec des options d'aménagement (voir ci-après).

L'ensemble doit avoir une cohérence et avec des éléments graphiques pour les entreprises adhérentes à la démarche régionale.

Le stand aménagé comprend :

- » Un plancher technique (fourni par l'organisateur)
- » Une structure avec cloisons de séparation de 2,5m de haut
Les cloisons de séparation entre les entreprises devront garantir une certaine « intimité » sans toutefois les cloisonner.
- » Une moquette assortie à la décoration générale
- » Du mobilier (commandé par nos soins)
- » Une prise électrique avec une alimentation de 0,5kw intermittent (hors commandes supplémentaires des exposants)
- » 1 spot / ml (3 ou 6 spots) suivant la disposition en angle ou non
- » 3 étagères
- » Une enseigne avec raison sociale, logo et numéro de stand

- » Une réserve collective comprenant :
 - Des étagères optimisées selon la surface disponible ;
 - Une patère ;
 - Une prise électrique (à la demande : option).(attribution par exposant d'une quote-part de 1.5m² de réserve par tranche de 9m² de surface de stand - les dotations en patères et étagères sont doubles à partir d'une surface de 15m²)

Le prestataire proposera une maquette 3D ainsi qu'un plan au sol d'un îlot d'entreprise avec réserve collective en tenant compte des informations citées ci-dessus.

Une attention particulière devra être donnée aux installations électriques, certains exposants apportant leurs propres vitrines et appareils électriques sur leur stand. Le suivi des installations doit être scrupuleux et **les prises intermittentes/permanentes clairement identifiées**. Un contact pour l'électricité devrait pouvoir être joignable et disponible sur site pendant toute la durée d'ouverture du salon.

3. Signalétique

a) Enseigne exposant

Le prestataire proposera un concept d'enseigne sur lequel apparaitront :

- » le logo de l'entreprise,
- » le nom commercial de l'entreprise,
- » le numéro de stand de l'entreprise.

Le design de l'enseigne doit être original et rappeler la communication globale. La dimension des enseignes est de 70cm / 50 cm minimum. Le prestataire fera 2 à 3 propositions d'enseignes.

Les enseignes seront de type forex et imprimées recto verso. Elles sont suffisamment grandes pour être visibles par les visiteurs. Chaque enseigne sera validée avec un BAT.

b) Signalétique haute

La signalétique haute doit être à l'identique de celle réalisée pour le stand institutionnel (Région Île-de-France). Elle doit couvrir toute la superficie de l'îlot et être disposée à la hauteur maximale autorisée par l'organisateur (5m). Elle doit être travaillée et visible de loin.

Le prestataire communiquera un plan précis d'élingage avec les visuels de la signalétique haute.

c) Options pour les stands entreprises.

Pour répondre au mieux aux attentes des exposants, le CERVIA Paris Ile-de France souhaite mettre en place plusieurs options d'aménagement que ce soit la signalétique ou la structure du stand. Voici les deux options que le CERVIA Paris Île-de-France souhaite développer :

Option 1 : Signalétique

- Habillage mobilier
 - » Sur la partie haute et basse des vitrines ; sur les parois de la vitrine
 - » Sur les devantures de comptoir pour les exposants qui prennent des comptoirs.

Option 2 : Structure stand

- Eclairage supplémentaire

Pour améliorer la visibilité de ses produits, l'exposant aura la possibilité d'augmenter le nombre de spots sur son espace. Le prestataire proposera une formule pour un rail de trois spots supplémentaire et un rail de deux spots supplémentaire.

- Étagère supplémentaire

Chaque exposant aura la possibilité de commander des étagères supplémentaires. Le prestataire proposera en option le prix pour une étagère.

- Prise électrique supplémentaire

Le prestataire proposera un coût pour une prise électrique supplémentaire sur le stand de l'exposant.

Le prestataire pourra être force de proposition pour améliorer les stands entreprises et permettre, au travers du Cervia, de proposer des options qui amélioreront leur stand et leur visibilité (mieux mettre en avant leur spécificité).

E/ Autres aspects techniques

Les stands doivent être disponibles 48 heures avant le début de la manifestation.

Le prestataire assurera le transport, le montage et le démontage de tous les éléments des stands, ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public.

Un service de maintenance doit être assuré la veille et le jour de l'ouverture du salon et un suivi doit être assuré pendant la durée du salon, afin de remédier à tout incident technique. (Dans le cas contraire, si une prestation extérieure est nécessaire, elle vous sera refacturée).

La décoration florale et végétale est incluse, ainsi que l'éclairage (rails de spots et autres) et les prises électriques. Cette prestation sera intégralement gérée par le prestataire.

L'installation électrique sera sur réseau permanent ou intermittent, conformément aux indications données par le CERVIA Paris Île-de-France. L'alimentation électrique générale et de chaque stand devra être prise en charge par le prestataire, y compris le raccordement électrique des équipements de froid ou de cuisson apportés par les exposants.

Le plancher est réservé par le Cervia Paris Île-de-France auprès de l'organisateur. Il est demandé au prestataire de respecter la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite sur les différents Salon dont voici les Prérogatives :

Accès des stands à simple niveau :

Chaque stand, espace ouvert au public, équipé d'un plancher d'une hauteur supérieure à 2 cm doit être accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Une ou plusieurs rampes, d'une largeur minimale de 0,90 m, facilitera cet accès. Les pentes respecteront les pourcentages suivants :

- pente de 4 % sans limitation de longueur de cheminement,
- pente 5 % sur une longueur < 10,00 m,
- pente de 8 % sur une longueur < 2,00 m,
- pente de 10 % sur une longueur < 0,50 m .

Un débattement circulaire de 1,50 m sera laissé libre de manœuvre à chaque extrémité de la rampe.

Cheminements

- Largeur de 1,40 m au minimum.

Le prestataire devra le recouvrir avec une moquette ou plancher (couleur en harmonie avec l'ensemble des stands).

Le revêtement de sol, recouvrant toute la surface du stand, doit disposer d'un film plastique de protection, à retirer avant l'ouverture du salon.

Chapitre 4 : SIRHA

A/ Généralités

La participation de l'Île-de-France au SIRHA 2017 se fera sur un seul îlot, d'une surface de 72m² environ, accueillant les entreprises participantes et adhérentes à la démarche régionale.

Le concept de stand prévu pour le SIAL doit être réutilisable sur le SIRHA.

B/ Thématique générale sur le Salon

La thématique du salon SIRHA reprend celle évoquée pour le SIAL 2016 avec un accent particulier mis sur la restauration, notamment sur la partie institutionnelle du stand.

C/ Stands entreprises

Ces stands doivent être réalisés dans la continuité du SIAL 2016 avec une particularité pour le SIRHA, les entreprises sont regroupées sur un seul îlot dans un seul hall (environ 6 stands de 12m²).

Chaque stand est réalisé en structure modulaire.

D/ Autres aspects techniques

Les stands doivent être disponibles 48 heures avant le début de la manifestation.

Le prestataire assurera le transport, le montage et le démontage de tous les éléments des stands, ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public.

Un service de maintenance doit être assuré la veille et le jour de l'ouverture du salon et un suivi doit être assuré pendant la durée du salon, afin de remédier à tout incident technique. (Dans le cas contraire, si une prestation extérieure est nécessaire, elle vous sera refacturée).

La décoration florale et végétale est incluse, ainsi que l'éclairage (rails de spots et autres) et les prises électriques. Cette prestation sera intégralement gérée par le prestataire.

L'installation électrique sera sur réseau permanent ou intermittent, conformément aux indications données par le CERVIA Paris Île-de-France. L'alimentation électrique générale et de chaque stand devra être prise en charge par le prestataire, y compris le raccordement électrique des équipements de froid ou de cuisson apportés par les exposants.

Les stands du SIRHA ne sont pas équipés de plancher. Le prestataire aura à sa charge l'installation de la moquette ou du plancher (couleur en harmonie avec l'ensemble des stands).

Le revêtement de sol, recouvrant toute la surface du stand, doit disposer d'un film plastique de protection, à retirer avant l'ouverture du salon.

Chapitre 5 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

A/ Conduite de la prestation

Le titulaire désignera le nom et les coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom. Si cette personne n'est plus en mesure d'accomplir sa mission, le titulaire doit en aviser immédiatement la personne responsable du marché au CERVIA. A ce titre l'obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres sans délai.

La personne chargée de suivre et de coordonner le marché pour le compte du CERVIA Paris Île-de-France est Madame Bénédicte DUPONT, Directrice adjointe en charge du management opérationnel et pour le suivi Claire Guignard, Chargée de mission événementiel et marketing.

B/ Procédure de marché du Cervia

Les achats font l'objet d'une mise en concurrence par voie de publicité sur le site internet de l'organisme.

Ces achats sont étudiés par une « commission technique » réunie par les services qui étudie les offres aux fins d'une présentation des offres à une commission d'achats composée et convoquée par la présidence et constituée de membres du bureau.

C/ Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Il prend fin à l'issue de la période de démontage du dernier salon du lot choisi.

D/ Durée d'exécution de chaque prestation

Le délai d'exécution, de conception et de réalisation de l'espace région Île-de-France aux salons professionnels 2016 et 2017 devra être conforme au rétro planning fourni par le titulaire.

E/ Résiliation pour cas de force majeure

Si le CERVIA Paris Île-de-France est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, il peut mettre fin à la consultation sans aucune contrepartie.

Chapitre 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Chaque projet de salon pourra donner lieu au versement d'un acompte, dans la limite de 30% du montant global de la prestation.

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes:

- Nom et adresse du créancier,
- Numéro de SIRET (15 chiffres),
- Numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postale),
- Le numéro et la date de la consultation,
- L'intitulé de la prestation et sa date de réalisation,
- Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC des prestations exécutées.

Chapitre 7 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'agence est invitée à confirmer le plus rapidement par mail sa participation à la présente consultation : claire.guignard@cervia.fr

Cet appel à consultation tient lieu de brief.

La remise des offres se fera le **18 mars à 16 heures** dernier délai. Le dossier complet de réponse devra soit être déposé en main propre à l'accueil du Cervia Paris Île-de-France, soit envoyé par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Un deuxième exemplaire de ce dossier doit également être envoyé par mail avec accusé de réception du CERVIA Paris Île-de-France.

Le choix du prestataire sera notifié par courrier.

CERVIA Paris-Île-de-France, 43 Bd Haussmann, 75009 PARIS

Tél. : 01 55 34 37 02 – Fax : 01 55 34 37 11

Email : claire.guignard@cervia.fr

Site Internet : www.mangeonslocal-en-idf.com

Chapitre 8 : ANNEXES

Visuels :

- Logo Mangeons Local

SIAL

- Photos du SIAL 2014
- Plan d'implantation de l'espace institutionnel SIAL 2014
- Règlement d'architecture et de décoration SIAL 2014
- Affiche du Concours Régional de l'Innovation 2016

SIRHA

- Photos du SIRHA 2015
- Plan d'implantation SIRHA 2015
- Règlement d'architecture SIRHA 2015

Trame des postes pour devis

Trame du devis détaillé :

Aménagement du stand

1. Etude et suivi
2. Logistique
3. Structure et décors
4. Appareillage électrique
5. Signalétique
6. Mobilier et matériel
7. Assurance